

PASS SANITAIRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts [décision du Comité de Direction du 17 août 2021].

RAPPEL : qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?

Il existe quatre moyens de disposer d'un Pass Sanitaire permettant de pénétrer dans une enceinte sportive. Un Pass Sanitaire est identifiable grâce à un **QR Code** que vous aurez à présenter, et donc à vérifier, lors du contrôle (accès au stade).

Une attestation de vaccination

Attestation d'un schéma vaccinal complet.

Un test négatif

Test PCR ou Antigénique de moins de 72h. Un auto-test supervisé par un professionnel de santé est accepté.

Un certificat de rétablissement

Durant d'au moins 9 jours et de moins de 6 mois.

Certificat de contre-indication à la vaccination COVID

Pour qui ?

	10/08	01/10
Joueurs, arbitres, éducateurs, bénévoles & spectateurs majeurs	✓	✓
Joueurs, arbitres, éducateurs, bénévoles & spectateurs de 12 à 17 ans	✗	✓
Joueurs, arbitres, éducateurs & spectateurs de - de 12 ans	✗	✗

Pour quand ?

Entraînements	✓
Matchs amicaux	✓
Matchs officiels	✓

Pour où ?

ERP autorisé avec un accès exclusivement réservé à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre	✓
Les équipements dont les accès sont habituellement non contrôlés	✗
Zone vestiaire, quel que soit l'ERP	✓

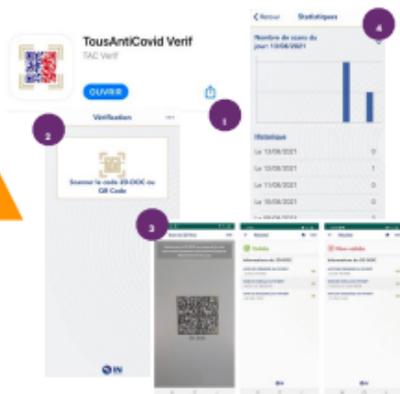
NB : il est conseillé aux clubs de se rapprocher de leurs municipalités préparatrices des installations pour connaître le classement des ERP.

Comment contrôler les Pass ?

Le responsable de l'équipement (défini par la municipalité si elle en est propriétaire) ou l'organisateur de l'événement (club recevant) est chargé de désigner un **Référent COVID** qui va contrôler ou désigner les personnes habilitées à contrôler les Pass Sanitaires.

Bon à savoir

- Il vous est simplement demandé de vérifier la validité des Pass, car une association et ses membres ne sont pas assermentés pour vérifier les identités.
- Si un individu se montre récalcitrant, non coopératif et veut rentrer dans l'enceinte sans montrer son Pass, il vous est conseillé d'appeler les forces de l'ordre.
- En cas de contrôle de police ou de cas de COVID chez un individu contrôlé par le club mais ayant présenté un faux Pass, quel qu'il soit (joueur ou spectateur), le club ne sera pas tenu responsable de la fausse identité présentée.
- En cas de contrôle révélant une absence de vérification des Pass, l'exploitant de l'équipement, censé le contrôler, s'expose à une **mise en demeure**. Cette dernière indique les manquements constatés et fixe un délai, qui ne peut être supérieur à vingt-quatre heures ouvrées, à l'expiration duquel l'exploitant doit se conformer auxdites obligations. Si la mise en demeure est infructueuse, l'autorité administrative peut ordonner la **fermeture administrative** pour une durée maximale de **sept jours**. La mesure de fermeture administrative mentionnée au présent alinéa est levée si l'exploitant du lieu apporte la preuve de la mise en place des dispositions lui permettant de se conformer auxdites obligations. Si un manquement mentionné au présent alinéa est constaté à plus de trois reprises au cours d'une période de quarante-cinq jours, il est puni d'un **an d'emprisonnement** et de **9 000 € d'amende**.



Utiliser l'application TAC VÉRIF

L'application mobile TAC VÉRIF vous permettra de contrôler aisément la validité des Pass de toute personne qui aura à être contrôlée.

1. Télécharger l'application « TAC VÉRIF » sur smartphone ou tablette.
2. Scanner le QR code présenté par la personne qui doit être contrôlée.
3. Une interface s'affichera afin de vous dire si le Pass présenté est valide ou non.
4. En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous avez la possibilité de prouver que des contrôles ont été effectués en vous rendant dans la partie « Statistiques » de votre application.

